

PORT DE L'AYGUADE BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2022

Le budget primitif 2022 constitue la traduction de l'orientation budgétaire débattue lors du conseil municipal du 8 mars dernier qui est de maintenir les infrastructures et l'équilibre budgétaire.

Les lignes directrices qui avaient été présentées pour ce budget sont, dans un contexte de maintien de la stabilité des tarifs :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : maintien des infrastructures
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement
- La modernisation des services

Ainsi, le budget primitif 2022 s'élève à 969 K€. Il est composé de propositions nouvelles et du report des résultats et des restes à réaliser. Il se divise en deux sections :

☞ **la section d'exploitation** qui retrace les recettes et les dépenses de gestion courante des services du port **s'équilibre à 663 060,54 €** ;

☞ **la section d'investissement** qui présente les recettes et les dépenses affectant le patrimoine du port **305 467,99 €.**

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Opérations réelles	465 105,00	431 407,95		235 493,99	465 105,00	666 901,94
Opérations d'ordre	1 974,00	231 652,59	231 652,59	1 974,00	233 626,59	233 626,59
Opérations de l'exercice	467 079,00	663 060,54	231 652,59	237 467,99	698 731,59	900 528,53
Résultats reportés	195 981,54		73 815,40		269 796,94	0,00
Restes à réaliser				68 000,00	0,00	68 000,00
Total du budget	663 060,54	663 060,54	305 467,99	305 467,99	968 528,53	968 528,53

A/ LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables qui ne donnent lieu ni à décaissement, ni à encaissement. Elles représentent une enveloppe globale de 234 K€. Il s'agit, pour l'essentiel, des dotations aux amortissements (219 K€), des subventions transférées au compte de résultat (2 K€) et du virement dégagé par la section d'exploitation destiné au financement de la section d'investissement de 12 K€.

B/ LES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

Elles sont estimées pour l'exercice 2022 à 465 K€ soit +0,95% par rapport au budget 2021.

Le report du résultat de 2021 vient compléter ces recettes pour 196 K€.

Compte	Libellé	Budget 2021	BP 2022	Variation Budget/BP	
				En euros	En %
013	Attenuations de charges	15 302,00	1 000,00	-14 302,00	-93,46%
70	Ventes de produits, services, marchandises	444 800,00	463 500,00	18 700,00	4,20%
706 & 707	Redevances d'amarrage	441 700,00	460 000,00	18 300,00	4,14%
7088	Autres produits d'activités annexes	3 100,00	3 500,00	400,00	12,90%
75	Autres produits de gestion courante	605,00	605,00	0,00	0,00%
	S/TOTAL	460 707,00	465 105,00	4 398,00	0,95%
002	Résultat reporté	50 829,10	195 981,54		
	TOTAL	511 536,10	661 086,54		

- **LES VENTES DE PRODUITS, SERVICES ET MARCHANDISES**

Avec 464 K€, ce poste est composé majoritairement des redevances d'amarrage dont le seul produit est estimé à 460 K€. Afin d'assurer des recettes complémentaires, 20 postes seront attribués en Contrats Longue Durée.

Le reste correspond au produit de la liste d'attente (4 K€).

- **LES AUTRES PRODUITS**

Le remboursement d'impôt sur les bénéfices (1 K€) constitue la moitié de ce produit.

C/ LES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION

Les dépenses réelles d'exploitation concernent les dépenses relatives au fonctionnement courant du port, à la gestion financière et aux opérations exceptionnelles.

Le montant de ces charges est estimé à 431 K€ soit +39,96% par rapport au budget 2021.

Cette augmentation importante s'explique par le transfert de la totalité de la charge du dragage de la section d'investissement vers la section d'exploitation. En effet, jusqu'en 2021, seul le transport des sédiments issus du dragage, était imputé en exploitation. Désormais, c'est la totalité de l'opération qui impactera l'exploitation.

Compte	Libellé	Budget 2021	BP 2022	Variation Budget/BP	
				En euros	En %
011	Charges à caractère général	167 541,10	255 962,95	88 421,85	52,78%
60	Achats	16 254,10	14 000,00	-2 254,10	-13,87%
61 & 62	Service extérieurs	81 498,00	170 993,95	89 495,95	109,81%
63	Impôts et taxes	69 789,00	70 969,00	1 180,00	1,69%
012	Charges de personnel	106 889,00	101 810,00	-5 079,00	-4,75%
621x	Personnel extérieur	44 560,00	40 120,00	-4 440,00	-9,96%
633 & 64x	Masse salariale	62 329,00	61 690,00	-639,00	-1,03%
014	Atténuations de produits	0,00	750,00		
65	Autres charges de gestion courante	7,00	5,00	-2,00	-28,57%
66	Charges financières	2 903,00	2 116,00	-787,00	-27,11%
67	Charges exceptionnelles	4 100,00	1 100,00	-3 000,00	-73,17%
68	Provisions	25 250,00	68 664,00	43 414,00	171,94%
69	Impôts sur les bénéfices	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00%
	TOTAL	307 690,10	431 407,95	122 967,85	39,96%

- **LES CHARGES A CARATERE GENERAL**

Ces charges constituent le premier poste de dépenses avec 256 K€ ce qui représente près de 60% des dépenses réelles d'exploitation. Elles se répartissent principalement comme suit :

- dragage de la passe, 142 K€ ;
- taxes foncières pour 55 K€ ;
- fluides, 10 K€ ;
- redevance domaniale, redevance spéciale et taxe de séjour pour un total de 12 K€ ;
- entretien des quais et le ramassage des déchets pour 11 K€ ;
- Cotisation Foncière des Entreprises pour 4 K€
- entretien des mouillages, 3 K€ ;
- honoraires contentieux pour 2 K€.

Le reste de ces charges est composé notamment des assurances, des fournitures nécessaires à l'entretien des équipements par l'équipe technique, la maintenance des matériels, les vêtements et la formation des agents.

- **LES CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel représentent une enveloppe de 102 K€ soit une prévision légèrement en baisse par rapport au budget 2021.

Ces charges se ventilent entre la masse salariale du personnel et la refacturation du budget de la ville et du port Saint-Pierre pour la mise à disposition d'agents administratifs et techniques. Cette refacturation représente 40 K€ pour 2022 pour la gestion administrative et financière, pour les travaux réalisés en régie par l'équipe technique et pour le nettoyage des locaux.

S'agissant de l'enveloppe affectée à la rémunération du personnel permanent (1,5 ETP), l'enveloppe de 62 K€, tient compte de l'évolution naturelle des salaires (GVT – Glissement Vieillesse Technicité).

- **LES CHARGES FINANCIERES**

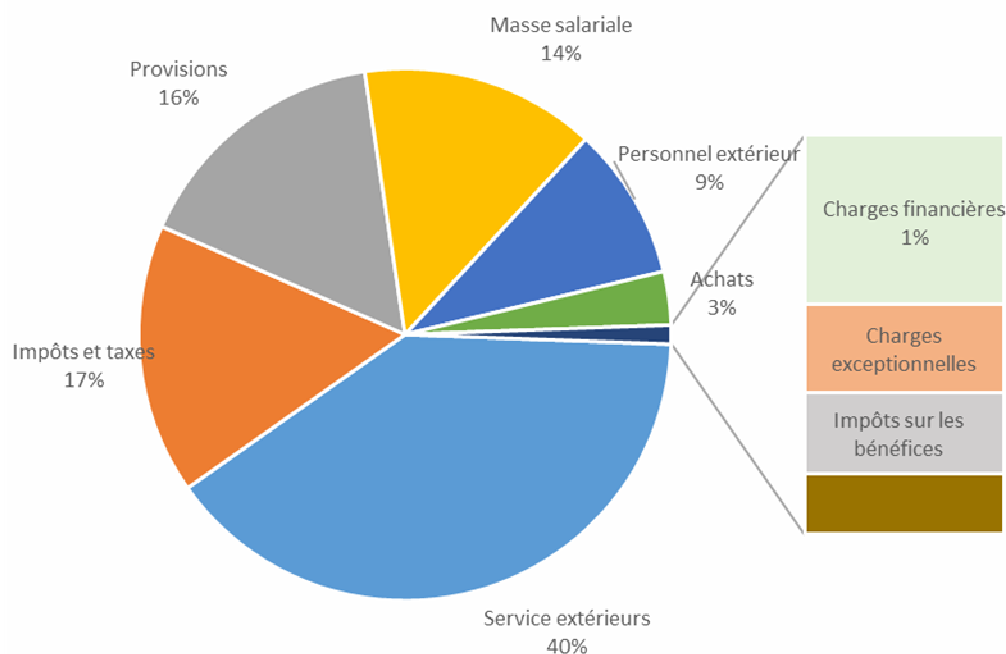
Le prévisionnel de ce poste est de 2 K€ soit – 27% par rapport au budget 2021.

- **LES AUTRES CHARGES**

D'un montant total de 72 K€ contre 30 K€ au budget 2021, ces charges se ventilent principalement en :

- provision pour le contentieux indemnitaire, 25 K€ ;
- provision pour créances douteuses, 3 K€ ;
- provision pour le dragage de l'an prochain, 40 K€ ;
- impôt sur les bénéfices, au titre des acomptes 2022 avec 1 K€ ;
- subvention à l'ANA pour moins de 1 K€.

VENTILATION DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2022



D/ LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont constituées uniquement du résultat cumulé au 31 décembre 2021 soit 74 K€.

E/ LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement, hors restes à réaliser, s'élèvent à 232 K€. Elles comprennent les dépenses dites d'équipement ainsi que le remboursement des emprunts qui s'élèvent à 19 K€ pour 2022.

Concernant l'équipement, les inscriptions nouvelles, se ventilent comme suit :

L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures

- réhabilitation des pontons en amont de l'ANA, 70 K€
- installation d'une caméra et remplacement d'automates, 12 K€
- changement d'une canalisation, 15 K€

L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement

- remplacement des mouillages, 60 K€

La modernisation des services

- remplacement du photocopieur, 2 K€

La somme de 68 K€ de restes à réaliser complète ce budget (études et dragage hivernal de la passe).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2022 qui s'équilibre à 663 060,54 € en section d'exploitation et à 305 467,99 € en section d'investissement.